

Communes	au dessous de 15 ans	De 15 à 30 ans	De 30 à 60 ans	Au dessus de 60 ans
	Moyenne: 17,53	Moyenne: 4,60	Moyenne: 6,77	Moyenne: 52,87
Juguelci	15,15	6,06	4,04	18,18
Donnazac	0,00	0,00	6,66	20,00
Sabarthe-Bley	13,04	8,69	8,69	21,73
Soubers	6,66	0,00	6,66	6,66
Gaillac	11,89	4,46	5,01	18,02
Rabatons	10,25	3,52	6,41	20,19
Montrozier	30,00	0,00	0,00	10,00
Granthet	26,15	7,11	7,30	21,73
Berne	27,27	0,00	9,09	29,29
St Paul	13,09	4,76	7,14	21,42

Il y a lieu de mettre hors de procès toutes les communes où l'on ne constate un excès de mortalité que parmi les vieillards, ceux qui ont franchi la soixantième année. Dans l'arrondissement d'Albi on en trouve une seule, 2 dans l'arrondissement de Castres et 3 dans celui de Gaillac, savoir: Sabarthe, Viçiers-la-Montagne et Roquecourbe, Donnazac, Soubers et Gaillac. De telle sorte que le nombre des communes justiciables du Conseil d'hygiène est ramené à: Albi 19 communes, Castres 6 communes, Gaillac 6 communes, Savan 3 communes.

Nous allons étudier chacune des 33 autres communes à la lumière du tableau qui précède.

À Curvalle c'est la mortalité infantile qui a causé l'excès de la mortalité générale de la commune. Il y meurt presque deux fois plus d'enfants que de vieillards et cette mortalité atteint le taux effrayant de 125 pour cent de la totalité des décès. On connaît les causes de cette excessive mortalité infantile. M. le Docteur Caylus, inspecteur des enfants assistés, ~~l'a~~ a révélées au Conseil d'hygiène dans son rapport de 1907: mauvaises conditions hygiéniques déplorable méthode d'allaitement ou absence d'allaitement d'un grand nombre d'enfants natures de ~~venant~~ du Bassin d'Anguedoc et graves d'une nutrition substantielle, ce qui en fait la proie de l'entérite et des autres maladies intestinales dans cette même

